

[Lien vers article](#)



Tour aéroréfrigérante : éliminez les bactéries avec un biocide biologique



Le biocide biologique BIOMEBA*, développé par Amoéba, est la solution efficace contre les bactéries et le biofilm pour une utilisation dans les tours aéroréfrigérantes et la plupart des échangeurs de chaleur.

BIOMEBA peut être utilisé dans les principaux systèmes de refroidissement, indépendamment de leur volume. Aucune modification de l'installation n'est nécessaire.

Particulièrement novateur, le biocide biologique BIOMEBA est sans classe de danger pour l'homme et l'environnement en accordance avec le règlement CLP. Il permet ainsi d'éliminer totalement les programmes de traitements multi-produits, associant biocides oxydants, non-oxydants et les biodispersants.

Véritable alternative aux biocides chimiques oxydants et non oxydants, BIOMEBA aide à conserver les installations en bon état et il augmente la durée de vie des équipements de plus de 20%.

S'agissant d'un produit 100% biologique, aucune modification de la zone de stockage des produits n'est nécessaire. De même, aucun Équipement de Protection Individuelle (EPI) spécifique n'est requis.

Fonctionne avec l'AMOEBOS - système intelligent du traitement de l'eau. Le dosage du biocide est effectué à l'aide d'une pompe de dosage qui injecte le produit automatiquement, en fonction de la demande en eau d'appoint du réseau. Son boîtier connecté, l'AMOEBOS, permet de contrôler le bon fonctionnement du produit, d'analyser les données et d'interagir à distance pour rendre le traitement de l'eau intelligent.

Vous cherchez une alternative à la chimie ? Contactez-nous et nous vous ferons découvrir un véritable produit de rupture !

« Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit .»

*Le BIOMEBA d'Amoéba ne bénéficie pas encore d'une autorisation de mise sur le marché européen en accord avec le Règlement (EU) No 528/2012 du Parlement et du Conseil concernant les produits biocides. Le BIOMEBA ne sera pas disponible commercialement avant toute autorisation de mise sur le marché. Le BIOMEBA est cependant autorisé pour une utilisation TP11 (Type de Produits 11 - Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication) dans certains Etats membres de l'Union Européenne à des fins de recherches et développement en accord avec l'Article 56.2 du Règlement (EU) No 528/2012. –